

Orages de grêle: de l'aide pour les sinistrés fragilisés

500 000 euros sont mobilisés pour aider des particuliers touchés par la grêle du 4 juillet. Dépôt des dossiers avant le 15 février.



Le dispositif a été officiellement présenté hier au Département.

Photo Majid Bouzzit

Frédéric BERG
fberg@charentelibre.fr

C'est un coup de pouce à toutes les victimes de la grêle du 4 juillet dernier dont une partie des dégâts ne sont pas pris en charge par les assurances. Des aides financières ou matérielles pour couvrir des dommages aux habitations (toiture, volets, huisseries, crépi, placo, laine de verre, cloisons, plafonds...) mais aussi à l'électroménager, aux meubles et à la mobilité (voitures, deux roues...)

«Nous devons réagir face à ces sinistres hors-norme et aider les plus fragiles, ceux dont les dégâts ne sont pas couverts: des dépendances non assurées, des voitures au tiers», a souligné François Bonneau, patron du Département lors de la présentation du dispositif hier. Seuls les particuliers sont éligi-

bles à cette aide qui peut prendre une forme financière ou matérielle (meubles, électroménager, etc.). Les formulaires de demande peuvent être retirés en mairie ou téléchargés (1). Seuls les habitants des 18 communes recensées par l'État sont concernés (2). «Les informations sur les justificatifs à fournir et le moyen de les transmettre sont précisés sur le document. Les personnes qui ne peuvent pas se déplacer peuvent déposer leur dossier en mairie», précise Gervais Rougier, directeur du Groupement d'intérêt public (GIP) Charente Solidarités, organisme chargé de l'instruction, la gestion et la présentation en commission des dossiers. Il insiste: «La date limite du dépôt des dossiers est fixée au 15 février.»

Mickaël Canit, le maire de Saint-Sornin, maillon fiable de la solidarité et de la mobilisation sur le territoire grêlé, estime que cette

aide pourrait concerner environ 10 % des sinistrés: «90 % des dossiers ont été traités, 80 à 90 % des habitations sont hors d'eau.» Le Département a versé 300 000 euros pour ce fonds d'aide, la Mutuelle sociale agricole (MSA) a abondé à hauteur de 135 000 euros, la Croix Rouge qui a centralisé les dons, notamment de collectivité ou institutions comme la CAF, a collecté plus de 100 000 euros, le Secours Catholique 40 000 euros. Trois autres donateurs participent à ce coup de pouce: Emmaüs, Envie 16 et Partagence.

(1). www.charente-limousine.fr
www.rochefoucauld-perigord.fr et le site de la Caisse d'allocations familiales (www.caf.fr)

(2). Chazelles, Marillac-le-Franc, Orgedeuil, Pranzac, Rancoigne, Saint-Germain de Montbron, Saint-Sornin, Vilhonneur, Vouthon, Yvrac-et-Malleyrand, Chabanais, Chabrac, Chassenon, Chirac, Etagnac, Pressignac, Exideuil-sur-Vienne, Brigueil.